



## COMMISSION DE CONCILIATION EN MATIERE D'ELABORATION DE DOCUMENT D'URBANISME (CCDU)

Réunion du 25 septembre 2014



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PRÉFÈTE DU CHER

Direction départementale des Territoires du Cher

Service Urbanisme Habitat Ville - Bureau documents d'urbanisme et planification

# *Commission de conciliation en matière de document d'urbanisme*

## Historique de la création des CCDOU :

La loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat.

Cette loi prévoit dans chaque département une commission de conciliation afin de réguler les conflits liés à l'élaboration décentralisée des documents d'urbanisme.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DU CHER

**Direction départementale des Territoires du Cher**

Service Urbanisme Habitat Ville - Bureau documents d'urbanisme et planification

# *Commission de conciliation en matière de document d'urbanisme*

## Le renouvellement de la CCDU

Suite aux élections municipales des 23 et 30 mars 2014 :

- ◆ Élections des élus municipaux le 2 septembre 2014
- ◆ Arrêté préfectoral du 4 septembre 2014 portant renouvellement de la composition de la CCDU



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PRÉFÈTE DU CHER

**Direction départementale des Territoires du Cher**

Service Urbanisme Habitat Ville - Bureau documents d'urbanisme et planification

# *Commission de conciliation en matière d'élaboration de document d'urbanisme*

- ◆ Présentation de la commission de conciliation :  
Son rôle, sa composition, son règlement intérieur
  
- ◆ La répartition de la DGD urbanisme

# *Commission de conciliation en matière de document d'urbanisme*

## Quel est le rôle de cette commission ? :

Article L121-6 du code de l'urbanisme : La commission peut être saisie, en cas de différends survenus en matière d'élaboration, de révision ou de modification de :

- schémas de cohérence territoriale, de schémas de secteur
- de plans locaux d'urbanisme,
- de cartes communales.

Ni instance de décision, ni organe consultatif, elle a pour mission de rechercher un accord entre la personne publique chargée d'établir le document d'urbanisme en cause et les autres personnes associées à cette élaboration ou de formuler, en tant que de besoin des propositions alternatives.



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PRÉFÈTE DU CHER

**Direction départementale des Territoires du Cher**

**Service Urbanisme Habitat Ville - Bureau documents d'urbanisme et planification**

# *Commission de conciliation en matière d'élaboration de document d'urbanisme*

## Quel est le rôle de cette commission ? :

Selon l'article R 1614-44 du code général des collectivités territoriales (CGCT), cette commission (collège des élus) donne également son avis sur la répartition, au sein de la dotation générale de décentralisation (DGD), du concours particulier mentionné à l'article R1614-41 au titre de l'établissement et de la mise en œuvre des documents d'urbanisme.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DU CHER

**Direction départementale des Territoires du Cher**

**Service Urbanisme Habitat Ville - Bureau documents d'urbanisme et planification**

# *Commission de conciliation en matière d'élaboration de document d'urbanisme*

## Comment est-elle composée :

- Un collège de 6 élus municipaux (représentants au moins 5 communes différentes) et d'un collège de 6 personnes qualifiées en matière d'aménagement, d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement.
- Après chaque renouvellement des conseils municipaux  
6 élus municipaux et leurs suppléants sont élus par les maires et les présidents d'EPCI compétents en matière de SCOT et de PLU  
6 personnes qualifiées et leurs suppléants sont nommés par arrêté du préfet
- Leur mandat se termine au renouvellement général suivant (tous les 6 ans)

# *Commission de conciliation en matière d'élaboration de document d'urbanisme*

## Réunion de mise en place de la commission

- ◆ Dès que les membres sont désignés, convocation de la commission par le préfet et élection de ses président et vice-président (choisis parmi les élus)
- ◆ Adoption du règlement intérieur
- ◆ Réunion sur convocation de son président pour la répartition de la DGD



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DU CHER

**Direction départementale des Territoires du Cher**

**Service Urbanisme Habitat Ville - Bureau documents d'urbanisme et planification**

# *Commission de conciliation en matière d'élaboration de document d'urbanisme*

## Le règlement intérieur

- ◆ rappelle les compétences de la commission et définit ses règles générales de fonctionnement
- ◆ est approuvé lors de la réunion d'installation



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DU CHER

**Direction départementale des Territoires du Cher**

**Service Urbanisme Habitat Ville - Bureau documents d'urbanisme et planification**

# *Commission de conciliation en matière d'élaboration de document d'urbanisme*

La répartition de la DGD Urbanisme  
(Votée uniquement par le collège des élus)

fera l'objet de la réunion du 6 novembre 2014



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DU CHER

**Direction départementale des Territoires du Cher**

Service Urbanisme Habitat Ville - Bureau documents d'urbanisme et planification

*Commission de conciliation en matière d'élaboration  
de document d'urbanisme*

MERCI DE VOTRE ATTENTION



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DU CHER

**Direction départementale des Territoires du Cher**

**Service Urbanisme Habitat Ville - Bureau documents d'urbanisme et planification**